

Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER

Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la **MU**sique, de la Danse, des Arts Dramatiques et de tous les autres salariés de la culture



RÉFORME DES CRITÈRES DE CLASSEMENT DES CONSERVATOIRES : CONSERVATOIRES EN DANGER !

Le ministère de la Culture mène actuellement une expérimentation express sur plusieurs territoires dans le but de tester des réformes à venir concernant les critères de classement des conservatoires.

L'étude d'impact, qui vient de commencer, doit se dérouler en un temps record puisqu'elle se termine au printemps 2020.

Ce projet est inquiétant à plusieurs titres :

La certification des conservatoires, remaniée, ne sera plus délivrée au niveau national par la DGCA mais par les régions, via les DRAC.

Cette volonté de déconcentration de la part du gouvernement signe l'abandon du Ministère de la Culture de garantir l'égalité de l'enseignement artistique sur le territoire .

La nouvelle certification entraînera la disparition des appellations CRR, CRD, CRC, CRI, au profit de nouvelles appellations :

- Conservatoires *certifiés* :

Pourront être certifiés les conservatoires proposant au moins deux spécialités parmi la musique, le théâtre et la danse ainsi que 3 types d'offres : parcours d'étude, parcours projet, offre d'approfondissement.

- Conservatoires *habilités* à délivrer un diplôme national, (l'obtention de ce diplôme ne sera pas imposée pour l'entrée en Pôle Supérieur, contrairement au DEM actuel, et n'aura plus valeur de premier diplôme d'accès à l'emploi d'assistant dans la Fonction Publique Territoriale).

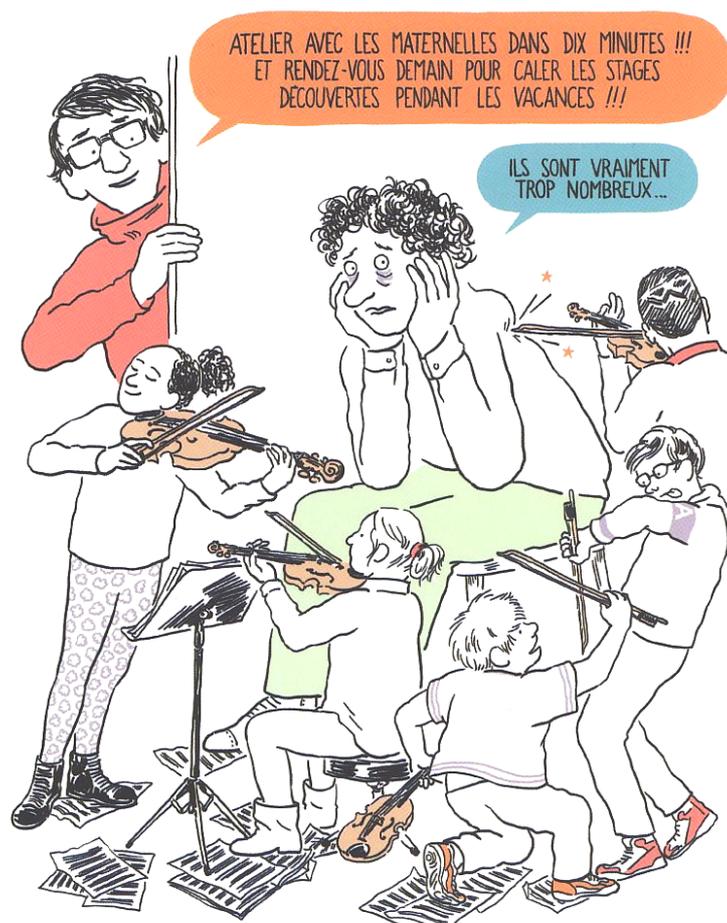
- Conservatoire ayant un *agrément* pour ouvrir des classes préparatoires à la préparation des concours d'entrée au CNSM et Pôles supérieurs.

Nous contestons le manque de lisibilité et de clarté de ces nouvelles appellations. Nous nous inquiétons de voir de nombreux CRC et CRI n'ayant qu'une spécialité perdre toute certification.

Nous contestons le fait qu'avec la disparition du DEM, le premier diplôme professionnalisant de la carrière artistique devienne le DNSP, à niveau Bac +3.

Nous contestons le glissement de nos missions vers des activités d'animation détournées de leur objectif d'apprentissage structuré et spécialisé, puisque deux tiers des nouveaux parcours sont envisagés sous la forme de modules ou d'ateliers. (Parcours projet, parcours d'approfondissement)

Nous contestons le manque de concertation de la DGCA concernant ces réformes, le manque d'informations précises concernant l'étude d'impact pour cette réforme, l'absence de communication du ministère sur la réforme du Schéma d'Orientation à venir, le caractère expéditif et bâclé de l'expérimentation et demandons que ces questions soient réexaminées dans un véritable dialogue avec les syndicats et les associations !



CONTACTEZ VOTRE SYNDICAT!

SAMUP 21 bis RUE VICTOR MASSE . 75009 PARIS
01 42 81 30 38 . samup@samup.org